

MONTREAL, 18 Janvier, 1860.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction votre Essai sur les Lettres de Change et les Billets Promissoires.

Je suis heureux d'observer que vous avez su co-ordonner avec beaucoup de succès la doctrine des auteurs avec la jurisprudence, qui s'est formée progressivement depuis plusieurs années en Bas-Canada.

Vous avez fait ressortir avec beaucoup d'avantage pour le public les traits les plus saillants de notre législation actuelle sur cette partie importante du droit commercial.

La partie historique est traitée de la manière la plus lucide et indique, de votre part, une connaissance approfondie de l'histoire du droit et de la jurisprudence.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. R. LAFRENAYE,

B. C. L.

M. Désiré Girouard,

Montréal.